

LIGNE DE CONDUITE RELATIVE À LA LEVÉE DE
SÉQUESTRE SUR LES BIENS HONGROIS, POLONAIS
ET ROUMAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Puis-je demander au premier ministre s'il aura la bonté de répondre à la question que je lui ai posée à ce sujet le 18 juin 1958?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Cette question continue de faire l'objet d'un examen de la part du ministre des Finances et du secrétaire d'État, mais aucune décision n'a encore été arrêtée. J'ai le dossier sous la main. Je comprends l'intérêt que l'honorable député prend à cette question, qu'il convient de résoudre le plus tôt possible. Toutefois, il y a des problèmes variés à considérer avant la décision finale.

LES AÉROPORTS

DORVAL—LA CLIMATISATION DU NOUVEAU
TERMINUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu que depuis le début de la construction du nouveau terminus à l'aéroport terminus de Dorval les conditions ont changé par suite de l'avènement des avions à réaction, le ministre étudiera-t-il la recommandation faite par l'Organisation de l'aviation civile internationale et par l'Association internationale du transport aérien et selon laquelle la climatisation sera une nécessité aux terminus aériens au cours de l'ère des avions à réaction, suivant une nouvelle que le *Star*, de Montréal, a publiée le 13 août dernier?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Lorsque les plans étaient en préparation au cours de la période de 1954-1955, on a songé à la climatisation; mais elle n'y a pas été incluse à ce moment-là vu que ce n'était pas la coutume de climatiser les édifices de l'État, à moins d'avoir des raisons spéciales de le faire. La climatisation aurait augmenté le coût des édifices d'environ 10 p. 100 ou d'environ un million et demi de dollars.

Les exigences concernant l'utilisation des avions à réaction n'étaient connues en 1954 ni des lignes aériennes, ni des architectes. Ce n'est que l'an dernier que les spécialistes de l'aviation internationale ont décidé qu'il y avait une bonne raison, aux terminus où les avions commerciaux à réaction sont stationnés tout près, de sceller complètement l'édifice

en vue de l'insonoriser et, par suite, de climatiser l'édifice à Dorval. Les avions à réaction stationneront à 500 pieds plus loin à un aéroquai.

L'installation d'un appareil à climatiser l'air retarderait sensiblement le parachèvement de l'ouvrage, ce que je n'approuve guère, car on a grand besoin de l'édifice. Toutefois, comme on a ménagé assez d'espace pour les canalisations dans la région de la salle des pas perdus, il serait possible d'ajouter plus tard un appareil de climatisation pour une partie de l'édifice, si les faits en marquaient l'opportunité et la nécessité.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une autre question à la suite de la déclaration du ministre? Vu sa dernière assertion, ne juge-t-il pas bon qu'une enquête soit faite par les fonctionnaires de son ministère pour voir s'il serait opportun, même advenant le retard dont il a parlé, de songer à aménager un appareil de climatisation?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, on a étudié la question à fond. De l'avis des hauts fonctionnaires, le retard n'a pas sa raison d'être. Si l'appareil se révèle nécessaire plus tard, les canalisations sont déjà faites et on pourra l'installer.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA "PREMIUM IRON ORES"—REPRÉSENTATIONS
DU CANADA AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le gouvernement a-t-il eu vent de quelque mesure prise par les États-Unis après la discussion qui a eu lieu ici avec le président des États-Unis sur la poursuite que la trésorerie américaine a intentée à la *Premium Iron Ores Company*, affaire qui se trouve maintenant en appel aux États-Unis?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été informé que quelque changement ou quelque fait nouveau se soient produits après les entretiens qui ont eu lieu ici entre le président des États-Unis, le secrétaire d'État, le premier ministre du Canada et les membres de son gouvernement.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉCLARATION AU SUJET DE LA REPRISE DE
L'ÉMISSION "LES AFFAIRES DE L'ÉTAT"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Pendant que j'y suis, on me permettrait peut-être de répondre à une